

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

Délibération n° 2026-07-074

Date de la convocation : 12 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de conseillers présents : **20**

Nombre de procurations : **1**

Votes : **21**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix-huit septembre deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume, DESFOND Juliette.

Procurations :

BESSON Hélène, procuration à EBOLI Laure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260918-2026-07-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026

Absent excusé : LARGERON Olivier

Secrétaire : CHAVANA Jean-Luc

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR
LES PROJETS DE COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS ET LA CREATION D'UNE
SALLE DE BLOC D'ESCALADE**

Madame la maire informe que dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030, l'Agence nationale du sport lance un appel à projets pour soutenir les projets de rénovation ou de construction d'équipements sportifs situés dans une commune en zone de montagne.

Ce plan « équipements 2026 » en lien avec l'héritage des JOP 2030 est géré par l'Agence nationale du sport. Une enveloppe totale de 10 millions d'euros est engagée dans ce cadre avec un taux de subvention fixé à 50 % maximum des dépenses éligibles par projet et jusqu'à 80 % pour les équipements structurants à fort enjeu de performance liés aux sports d'hiver.

Sont éligibles les collectivités et groupements (communes, intercommunalités, départements, régions), les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) dédiées au sport de haut niveau/haute performance et les fédérations sportives agréées et associations affiliées au CREPS. Seuls les projets situés dans une commune en zone de montagne telle que définie par la loi Montagne sont éligibles.

Les équipements sportifs éligibles à une subvention sont variés. Tous types d'équipements sportifs structurants et installations techniques/sportives spécifiques présentant un enjeu de performance fédérale (piscines, patinoires, terrains de grands jeux, etc.) sont éligibles. De même, les équipements de proximité extérieurs peuvent prétendre à une subvention (skatepark, pumptracks, terrains de basket 3x3, etc.).

Concernant la nature des travaux, pour les équipements structurants, les constructions, rénovations, aménagements et mises en accessibilité peuvent être financées. Pour les équipements de proximité, les travaux peuvent être une création pure, une couverture et/ou un éclairage d'équipements existants, ou encore l'acquisition d'équipements mobiles.

Les candidatures devront être déposées avant le 30 septembre 2026 pour un examen à l'automne prochain.

Il est proposé de répondre à cet appel à projets et de proposer la candidature de la commune pour les deux projets suivants :

- Couverture et éclairage des terrains de tennis extérieurs
- Construction d'une salle de bloc pour l'escalade

Madame CHOVET-LARGERON n'ayant pas pris part à la délibération et au vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE cette proposition et autorise Madame la maire à déposer les dossiers et à signer les documents afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 18 septembre 2026.

La Maire
Geneviève MANDON



Le secrétaire de séance
Jean-Luc CHAVANA